RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

Documentation des Données foncières

Extrait de la documentation en ligne

DOCUMENTATION

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

Le Cerema est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, présent partout en métropole et dans les Outre-mer grâce à ses 26 implantations et ses 2 400 agents. Détenteur d'une expertise nationale mutualisée, le Cerema accompagne l'État et les collectivités territoriales pour la transition écologique, l'adaptation au changement climatique et la cohésion des territoires par l'élaboration coopérative, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport. Doté d'un fort potentiel d'innovation et de recherche incarné notamment par son institut Carnot Clim'adapt, le Cerema agit dans 6 domaines d'activités : Expertise & ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement & Risques, Mer & Littoral.

Site web : www.cerema.fr

Avertissement

Ce document est extrait de la documentation en ligne, disponible sur le site https://doc-datafoncier.cerema.fr/, qui est mise à jour en continu. Ce document n'est donc valable qu'à un instant t, et le lecteur est invité à aller consulter la documentation en ligne pour bénéficier des dernières nouveautés.

Ce guide est un guide technique renseignant sur le contenu, les limites et la manière d'utiliser la base de données « Fichiers fonciers ». Pour d'autres questions (modalités d'accès, études réalisées…), le lecteur est invité à consulter le site https://datafoncier.cerema.fr

Cette documentation, évolutive, peut cependant encore contenir des erreurs ou coquilles. Si vous relevez une erreur dans celle-ci, n'hésitez pas à nous en faire part par mail via la boite datafoncier@cerema.fr

Fiche

Table des matières

1 Vocations

1.1 Vocations à partir des sources de données

1.2 Vocation à partir des données locaux des FF

1.3 Vocation à partir des établissements SIRENE

1.4 Qualification finale de la vocation dominante du site

1 Vocations

1.1 Vocations à partir des sources de données

(site_vocadomi_source, site_vocadomi_source_l)

Pour les sites issus de SUD FONCIER ECO :

La vocation dominante source est issue de la variable source : voc_dom_ss_cat

Pour les sites issus du GPU : Pour chaque site, une liste des vocations d'activités a été constituée à partir de l'analyse des attributs «typezone», «libelle» et «libelong» des données du GPU, en utilisant les mots-clés associés à ces sites dans la base GPU. Les vocations sources sont :

- Commerciale : pour les sites où l'analyse révèle des mots-clés en rapport avec le commerce.
- Industrielle : pour les sites associés à des mots-clés liés à l'industrie.
- Entrepôts, logistique : pour les sites en lien avec des mots-clés relatifs à la logistique ou aux entrepôts.
- Equipement : pour les sites associés à des mots-clés liés aux équipements.
- Tertiaire : pour les sites dont les mots-clés sont liés au secteur tertiaire.
- Touristique : pour les sites associés à des mots-clés relatifs au tourisme ou aux loisirs.
- Portuaire : pour les sites en lien avec des mots-clés concernant les activités portuaires.
- Artisanale : pour les sites liés à des mots-clés relatifs à l'artisanat.
- Aéroportuaire, aéronautique : pour les sites liés à des mots-clés concernant l'aéroport ou l'aéronautique.

Pour les sites issus d'EMPCOM : Tous ces sites ont une unique vocation source , qui est commerciale.

Pour les sites issus d'OSM : Une liste des vocations a été établie pour chaque site, à partir de l'analyse des types d'utilisation du sol. Les vocations sources sont :

- Commerciale : pour les sites où l'utilisation du sol est définie comme « retail ».
- Industrielle : pour les sites où l'utilisation du sol est « industrial » ou « quarry ».
- Entrepôts, logistique : pour les sites où l'utilisation du sol est « logistics ».
- Portuaire : pour les sites où l'utilisation du sol est « portuaire ».
- Mixte : pour les autres sites

Pour les sites issus de la BD TOPO : Une liste des vocations a été établie pour chaque site, à partir de l'analyse du champ nature et nature_detaillee. Les vocations source sont :

- aéroportuaire
- industrielle
- commerciale
- tertiaire
- artisanale

1.2 Vocation à partir des données locaux des FF

(site_vocadomi_ff, site_vocadomi_ff_l).

Les vocations ont été calculées en fonction de la superficie productive et du type de local de l'ensemble des locaux du site. L'analyse des types de locaux permet la classification suivante :

- Commerce : pour les locaux de type « magasins et commerces ».
- Industrie : pour les locaux de types « ateliers et locaux de transformation » ou « établissements industriels ».
- Logistique : pour les locaux de type « dépôts et parcs de stationnement ».
- Équipement : pour les locaux de type « établissements de soins et de santé » ou « établissements d'enseignement ».
- Tertiaire : pour les locaux de type « bureaux ».
- Touristique : pour les locaux de type « salles de spectacles et loisirs » ou « hôtels, hébergements et campings ».
- Autre : pour les locaux de type « locaux spéciaux » ou « aucun ».

Pour un site donné, la vocation est prise en compte dans la liste des vocations des FF si la superficie productive de cette vocation représente plus de 10 % de la superficie productive totale

1.3 Vocation à partir des établissements SIRENE

(site_vocadomi_siret, site_vocadomi_siret_l)

Pour l'ensemble des sites, à partir des données SIRENE. Les vocations ont été calculées en fonction du nombre d'emplois et du type d'activité (code NAF) des établissements actifs du site. Le nombre d'emplois et le type d'activité sont déterminés par les données des

établissements (via les champs «etab_effectif», «etab_activite_sectionnaf» et «etab_activite_code» dans la table établissement). L'analyse du type d'activité permet la classification suivante :

- Commerce : pour les établissements dont le type d'activité correspond à la section « G » du code NAF (commerce et réparation d'automobiles et de motocycles).
- Industrie : pour les établissements dont le type d'activité correspond aux sections « B », « C » et « F » du code NAF (industries extractives, industrie manufacturière, construction), à l'exception des établissements dont le code NAF est (41.1) (promotion immobilière).
- Logistique : pour les établissements dont le type d'activité correspond à la section « H » (transports et entreposage) et dont le code NAF est parmi ceux définis pour les activités logistiques (e.g., transports de fret, entreposage).
- Équipement : pour les établissements dont le type d'activité correspond aux sections « D », « E », « O », « P », « Q » (production et distribution d'énergie, gestion des déchets, administration publique, enseignement, santé), ou certains établissements du secteur des transports (section NAF H).
- Tertiaire : pour les établissements dont le type d'activité correspond aux sections « J », « K », « L », « M », « N » (secteurs de l'information, des services financiers, de l'immobilier, etc.) ou certains établissements de la section « I » (hébergement et restauration).
- Tourisme : pour les établissements dont le type d'activité correspond à la section « R » (arts, spectacles, activités récréatives) ou certaines activités d'hébergement et restauration (NAF 55.2 et 55.3).
- Autres : pour les établissements dont le type d'activité correspond aux sections « A », « S », « T », « U » (agriculture, autres activités de services, activités des ménages, activités extra-territoriales).

Pour un site économique donné, la vocation est prise en compte dans la liste des vocations de données SIRENE si le nombre d'emplois de cette vocation représente plus de 10 % du nombre total d'emplois du site.

1.4 Qualification finale de la vocation dominante du site

(site_vocadomi, site_vocadomi_l)

Au final une fois ces vocations sources et vocations déterminées à partir des FF & SIRENE, la vocation dominante ainsi que des listes de vocations du site sont calculées à partir des éléments suivants :

- Une liste de vocations sources, identifiée à partir des données du producteur pour les sites issus du GPU, d'EMPCOM, d'OSM et de la BD-TOPO.
  Vocation dominante source : si la liste des vocations sources ne contient qu'une seule

vocation, cette dernière est considérée comme la vocation dominante source. Si la liste contient plusieurs vocations, la vocation dominante est dite « mixte ».

- Une liste de vocations déterminée à partir de la typologie d'usage déclarés des locaux des FF.
  Vocation dominante FF : c'est la vocation de la liste FF qui couvre plus de 66 % de la surface de plancher productive. Si aucune vocation n'atteint cette proportion, la vocation dominante FF est considérée comme « mixte ».
- Une liste de vocations identifiée à partir des codes NAF des établissements SIRENE.
  Vocation dominante SIRENE : c'est la vocation de la liste SIRENE qui représente plus de 66 % du nombre d'emplois. Si aucune vocation n'atteint cette limite, la vocation dominante SIRENE est considérée comme « mixte ».

Une liste de vocations, qui regroupe l'ensemble des listes précédentes est au final constituée.
Vocation dominante générale : elle est déterminée en priorisant les vocations dominantes précédemment citées, dans cet ordre : d'abord la vocation dominante source, ensuite la vocation dominante FF, et enfin la vocation dominante SIRENE. Si aucune de ces vocations (source,FF,SIRENE) n'est disponible, la vocation dominante est considérée comme « inconnue ».

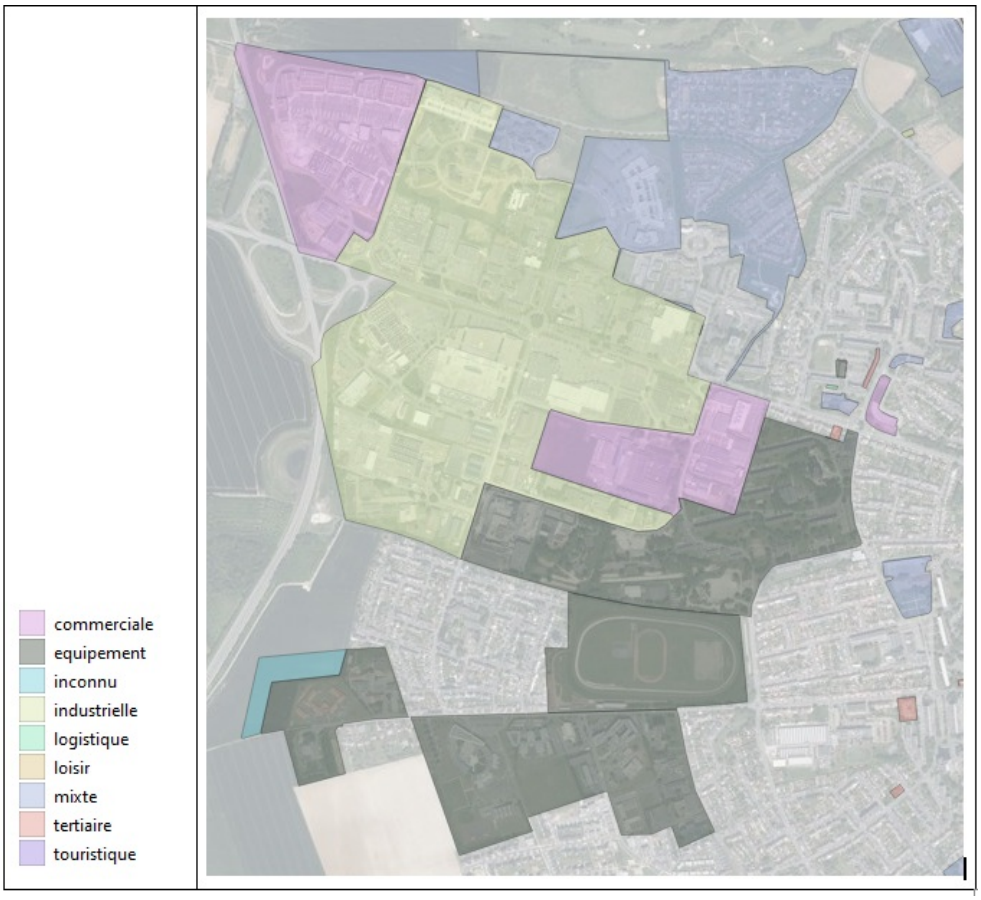

Nb: A partir des différentes vocations trouvées il est positionné l'indicateur (oui/non) pour les champs du standard (site_voca_industrielle, site_voca_touristique,

site_voca_commerciale, site_voca_tertiaire)